

# INFOS VAL d'OISE

**IMPORTANT**

Circulaire N°013/11/12-ga/il

Herblay, le 22 septembre 2011

## **RAPPEL CONCERNANT L'ACCES AUX COMPETITIONS OFFICIELLES**

### **Les documents nécessaires**

Le Judoka compétiteur devra se présenter à la pesée muni d'un Passeport Sportif Officiel validé par la Ligue du Val d'Oise de JUDO .

Les Passeports « Jeunes » ne sont autorisés qu'en Benjamins et Minimes.

### **A partir de la catégorie cadet**

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

### **Une attention particulière doit être portée sur :**

#### **LICENCE**

2 timbres de Licence dont celui de l'année sportive en cours.

Les formulaires roses et jaunes ne sont pas acceptés. A défaut, les clubs ont la possibilité d'imprimer, via le site FFJUDO (extranet), la preuve de licence de leur judoka. Celle-ci sera présentée à la pesée par le combattant(e).

#### **CERTIFICAT MEDICAL**

Il doit être daté de moins d'un an au jour de la compétition :

Soit sous la forme :

- Date et cachet du médecin sur l'emplacement réservé du passeport avec la case autorisant la compétition **cochée**.

Ou soit sous la forme :

- Papier à en-tête du médecin précisant la non contre-indication à la pratique de la compétition, daté, signé, tamponné et sans rajout.

**A défaut de ces documents, la Ligue du Val d'Oise de JUDO désireuse de ne pas enfreindre les règles sportives dictées par la F.F.JUDO se verra contrainte de refuser les combattants.**

#### **LIGUE DU VAL D'OISE DE JUDO**

1, rue Alexandre Dumas

BP 20115

95224 HERBLAY Cedex

☎ 01.34.50.13.13.

Fax 01.39.97.98.49.

e.mail : [liguejudo95@wanadoo.fr](mailto:liguejudo95@wanadoo.fr)

internet : <http://ligue95judo.com>